



DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de l'activité du club et des manifestations qui leur sont associées, le club des **ARCHERS DE LA SALLANCHE** peut être amenée à utiliser des photos ou vidéos pour différentes publications (presse, plaquette, site internet, affichage au club, support de formation et d'apprentissage...).

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des membres pour cette utilisation. En effet, l'article 9 du Code Civil stipule : «**Chacun a droit au respect de sa vie privée [...] Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits [...] C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation**».

Le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir compléter les informations demandées ci-dessous, afin de connaître votre position.

POUR LES PERSONNES MAJEURES

Je soussigné(e) : _____

autorise les **ARCHERS DE LA SALLANCHE** à utiliser des photos ou vidéos dans le cadre du site Internet ou tout autre publication.

n'autorise pas les **ARCHERS DE LA SALLANCHE** à utiliser des photos ou vidéos dans le cadre du site Internet ou tout autre publication.

POUR LES PERSONNES MINEURES

Je soussigné(e) : _____

parent, responsable légal(e) de l'enfant mineur : _____

autorise les **ARCHERS DE LA SALLANCHE** à utiliser des photos ou vidéos dans le cadre du site Internet ou tout autre publication.

n'autorise pas les **ARCHERS DE LA SALLANCHE** à utiliser des photos ou vidéos dans le cadre du site Internet ou tout autre publication.

Fait à _____, le _____.

Signature(s) :